



# “ Les rapides de la Praille ”

## Recensement de la population

Le recensement de la population de la commune aura lieu en 2020 et non en 2019. Une opportunité pour nous, compte-tenu des constructions nouvelles à venir. La commune s'agrandit doucement....

## Inscription sur les listes électorales

La loi n° 2016-1048 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme permet aux citoyens de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin. Vous pouvez dès à présent, en joignant un justificatif de domicile et une pièce d'identité, adresser vos demandes :

- par internet : <https://www.service-public.fr> (télé procédure homologuée par le ministère)
- en mairie en complétant sur place le nouveau formulaire.
- Aucune demande ne sera traitée par courriel

Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019.

## Repas des anciens

Vous avez plus de 65 ans ; vous avez dû recevoir l'invitation à retourner en mairie. Cette année, le repas aura lieu le dimanche 10 mars. Soyez les bienvenus à cette journée de retrouvailles pour nos anciens. N'oubliez pas de nous répondre en nous retournant le coupon réponse et vous faire connaître si vous n'avez pas reçu l'invitation.

## Inscriptions rentrée scolaire 2018-2019

Les inscriptions des enfants (nés en 2016) se font actuellement. Vous devez vous rendre à la mairie pour retirer le certificat d'inscription et prendre rendez-vous avec Monsieur GOEPFERT directeur de l'école Henri Muller (07.67.85.53.91).

## Dépôt sauvage

Des dépôts importants ont été découverts par les gardes-champêtres... dans nos forêts. Quand allons-nous laisser notre nature et notre environnement sains, sans produits toxiques et sans pollution ? Quelle tristesse pour notre flore et notre faune ! L'être humain détruit son milieu. Quand va-t-il en prendre conscience ?

## Feux de branchages

Les feux de branchages sont strictement interdits. La benne à déchets verts est prête à accueillir tous les branchages. Un arrêté préfectoral interdit tout feu dans la nature et près des habitations. Dorénavant, les gardes-champêtres pénaliseront ceux qui envoient fumées et mauvaises odeurs chez les voisins.

## Bennes à déchets verts

Pour le bon fonctionnement des bennes, merci de bien vouloir respecter cet endroit et de veiller à ne pas mettre des arbres entiers, des sacs poubelle et autres matériaux non destinés à celles-ci. Ce site est sous vidéo surveillance et toute infraction sera punie.

## Compteur LINKY

Lors de notre dernier conseil, l'ensemble des conseillers sur proposition de Monsieur le Maire, ont pris une délibération concernant l'implantation des compteurs LINKY (Un arrêté vient d'être édité afin que chacun puisse prendre les dispositions pour accorder ou non la mise en place de ce matériel). Pour info, celui-ci est disponible sur le site de la commune ainsi que dans le panneau d'affichage à la mairie.



# “ Les rapides de la Praille ”

## Périscolaire « LES PRAILLOUX »

Le périscolaire a besoin pour ses activités et pour les enfants de :

- Capsules usagées NESPRESSO de différentes couleurs
- de sous-vêtements de fille de 3 à 6 ans

Vous pouvez les déposer en Mairie ou directement au périscolaire

Pour information, il n'y aura pas de Centre Aéré pendant les vacances de Février. Par contre, un centre aéré aura lieu la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de printemps. Les documents et informations seront disponibles sur le site internet de la commune ou en mairie ou au périscolaire.

## Le Cahier de doléances est à votre disposition au secrétariat de la mairie

Vous pouvez évidemment exprimer vos doléances mais aussi toutes idées allant dans le sens de l'amélioration des relations entre Etat et la population.

Le Maire, Jean-Pierre CUENIN

## Horaires d'ouverture de la mairie pour les mois de Février et mars 2019

### Du 01 Février 2019 au 17 février 2019

Les Lundis : De 11 h 00 à 14 h 00,

Les Mardis, Jeudis et Vendredis : De 16 h 00 à 18 h 00.

### Du 18 Février 2019 au 03 Mars 2019 (vacances scolaires)

Les Lundis : De 11 h 00 à 15 h 00,

Les Mardis, Jeudis et Vendredis : De 14 h 00 à 17 h 00.

### LA MAIRIE SERA FERMEE LE VENDREDI 22 FEVRIER 2019

### Du 04 Mars 2019 au 31 Mars 2019

Les Lundis : De 11 h 00 à 14 h 00,

Les Mardis, Jeudis et Vendredis : De 16 h 00 à 18 h 00.

Samedis ouverts : 09/02/2019 ; 09/03/2019 ; 23/03/2019



## “ **Les rapides de la Praille** ”

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Pierre  
CUENIN, Maire de Vézelois au 06.84.50.19.67